



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.20

12 octobre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 20e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 5 octobre 1989, à 10 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)

Puis : M. LOHIA (Vice-Président) (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Baba (Malaisie)

M. Aziz (Iraq)

M. Mkapa (République-Unie de Tanzanie)

M. Rao (Inde)

M. Baron (Dominique)

Adoption de l'ordre du jour de la quarante-quatrième session ordinaire et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : troisième rapport du Bureau [8] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. BABA (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale en cette quarante-quatrième session. Vous apportez à ce poste des qualités uniques tirées de vos excellents états de service en tant que soldat et en tant que diplomate. Nous pouvons être assurés que grâce à votre vaste expérience et à vos talents professionnels, les délibérations de l'Assemblée générale seront menées à bien.

Je voudrais également rendre hommage à S. E. M. Dante M. Caputo, qui a présidé avec grande distinction les nombreuses séances de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, qui fut active et riche en événements.

Nous exprimons nos profonds remerciements au Secrétaire général pour les efforts qu'il consacre à la cause de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion de la coopération internationale. Nous tenons à l'assurer de notre appui constant dans tous ses efforts.

C'est, pour ma délégation et moi-même, motif de satisfaction de nous voir réunis aux Nations Unies, cette année, dans un climat politique international plus positif qui contribue à renforcer la crédibilité et la raison d'être des Nations Unies. La détente qui se poursuit entre les deux grandes puissances permet de soutenir la tendance à l'allégement des tensions dans de nombreuses parties du monde. Elle favorise également une coopération politique accrue entre elles, notamment dans le domaine important du désarmement, et à une volonté accrue de leur part de trouver des solutions aux conflits régionaux.

M. Baba (Malaisie)

Ces tendances positives, qui ont commencé à se faire jour il y a quelques années seulement, ont renforcé la trame de la diplomatie internationale. Elles ont insufflé une nouvelle confiance au processus diplomatique, fait naître de nouveaux espoirs et inspiré une foi revitalisée dans les Nations Unies en tant que véhicule et catalyseur d'un changement global positif. Pour la première fois depuis la création des Nations Unies, nous avons une occasion unique de refaçonner la structure des relations internationales pour qu'elles soient conformes au désir évident de l'humanité, de réaliser la paix, la stabilité, la croissance économique et la prospérité.

Une action tangible doit accompagner cette foi retrouvée dans les Nations Unies. Pour entreprendre une telle action, il serait nécessaire que nous mettions à leur disposition les ressources financières dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. Il faudrait que nous nous engagions pleinement à nous montrer dignes de nos obligations respectives d'observer, défendre et promouvoir les principes et les buts de la Charte des Nations Unies. Il serait indispensable aussi que nous renouvelions notre foi et notre engagement en ce qui concerne un rôle plus central des Nations Unies dans les affaires internationales face aux nouvelles organisations exclusivistes qui apparaissent sur la scène internationale. Nous devons être animés du même esprit et de la vision de l'avenir qui ont présidé à la création de l'organisation mondiale il y a 44 ans.

Tout en étant satisfait du climat politique international généralement positif qui prévaut aujourd'hui, je tiens cependant à exprimer la grave inquiétude qu'éprouve ma délégation quant à la situation qui règne sur le plan économique international. Ma délégation estime que, malgré les efforts tendant à apporter un changement et les appels à cet effet, la structure actuelle des relations économiques internationales est toujours dépassée, démodée et mal adaptée aux exigences de notre époque. Au lieu de refaçonner le système économique inéquitable, nous voyons maintenant que le monde tend de plus en plus à être divisé entre les nantis du Nord et les démunis du Sud.

Le schéma inéquitable et injuste des relations économiques internationales ne saurait rester plus longtemps sans conséquences néfastes tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Il faut que l'on s'occupe d'urgence de cette question. Les Nations Unies sont les mieux placées pour jouer un rôle de catalyseur dans la promotion d'un dialogue global en vue d'assurer un système

M. Baba (Malaisie)

économique plus stable, plus équitable et plus juste. Essayons de trouver, au cours de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, la volonté politique qui nous fait encore défaut et qui nous propulsera vers la réalisation d'un bien-être général.

Qu'il me soit permis à ce point de nos débats de faire un tour d'horizon bref et général de la situation mondiale et d'évoquer certaines des questions politiques, économiques et sociales les plus pressantes auxquelles fait face la communauté internationale et qui nous intéressent tous.

Sur le plan politique international, je regrette de constater que, en dépit de la détente actuelle entre les deux superpuissances, il reste encore de nombreux domaines d'affrontement et de conflit non résolus dans le monde. Il faut que ces questions soient débattues efficacement dans notre recherche d'un monde plus stable.

Au Moyen-Orient, les nouvelles ouvertures de paix dues aux décisions historiques du Conseil national de Palestine en novembre dernier ainsi que celles du Président Arafat pendant la dernière session de l'Assemblée générale ont été pulvérisées par l'obstination constante des Israéliens. Israël persiste dans ses violations flagrantes de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre en dépit des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'héroïque Intifada du peuple palestinien courageux montre sa foi inébranlable et sa volonté de lutter pour l'autodétermination, l'indépendance et l'édification de sa nation. Elle a acquis la sympathie et le soutien de toute la communauté internationale pratiquement. La reconnaissance internationale accrue de l'Etat de Palestine le prouve. Sa lutte a également abouti à des contacts de plus en plus nombreux avec un cercle de plus en plus large d'Etats, entre autres avec les Etats-Unis.

Le plan relatif à des élections proposé par Israël pour les territoires palestiniens occupés ne traite pas des questions fondamentales relatives au droit des Palestiniens d'exercer leur autodétermination. Une puissance occupante, connue avant tout pour sa politique de répression, ne saurait s'attendre à gagner l'appui de ceux qu'elle opprime pour légitimer cette même oppression au moyen de prétendues élections.

Mon gouvernement continue de croire qu'un règlement durable, juste et global, de la question palestinienne ne saurait avoir lieu que par la convocation de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des

M. Baba (Malaisie)

Nations Unies, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. En faisant appel à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils soutiennent les efforts visant à la prompt convocation de cette conférence, mon gouvernement attribue une responsabilité particulière et un rôle clef dans cette question aux membres permanents du Conseil de sécurité.

Une autre question importante au Moyen-Orient est celle du Liban. Nous estimons qu'il est encourageant qu'après des années de conflit armé, après tant de pertes en vies humaines et tant de destruction, le Liban semble sur le point de prendre un nouveau départ, avec la mise en place d'un cessez-le-feu et la reprise du dialogue politique entre les parties intéressées. Il faut rendre l'hommage qui leur est dû à la Ligue arabe et à son comité tripartite et les féliciter de la tournure des événements au Liban. Leurs efforts doivent continuer de bénéficier de notre soutien et de nos encouragements pour que, grâce à ces progrès récents, le Liban puisse enfin réaliser son unité et une paix durable.

M. Baba (Malaisie)

Il faut également respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, et Israël doit se retirer de la zone dite de sécurité du Sud-Liban et mettre fin à ses actes d'agression contre ses voisins, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Nous sommes très heureux à l'idée d'accueillir bientôt un nouveau membre dans notre communauté des nations : la Namibie qui, après les prochaines élections, parviendra à l'indépendance après de longues années de dure lutte. La Malaisie a le privilège de fournir des contingents au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) et d'avoir présidé le Conseil de sécurité lors de l'adoption de la résolution 629 (1989), qui, entre autres, a fixé la date du 1er avril 1989 pour l'application du plan de règlement de la Namibie.

La voie menant à l'indépendance de la Namibie n'a pas été une voie facile et il reste des problèmes qui exigent l'attention et la vigilance constantes de la communauté internationale, notamment de la part du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit continuer d'apporter au Secrétaire général l'appui dont il a besoin pour garantir l'application pleine et effective de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, en dépit de circonstances difficiles. Les manoeuvres sud-africaines contre les partis politiques namibiens, notamment la South West Africa People's Organization (SWAPO), doivent cesser. En Namibie, il faut créer les conditions qui permettront d'organiser des élections libres et justes et d'assurer la sécurité de tous les Namibiens.

Tout en nous félicitant de l'indépendance prochaine de la Namibie, nous devons dire à quel point nous indignent le maintien de l'apartheid en Afrique du Sud. Mon gouvernement a dit et répété que l'apartheid ne pouvait être réformé. Il doit être complètement éliminé. L'apartheid est la forme la plus flagrante et la plus criminelle d'oppression et de discrimination raciales qui puisse exister aujourd'hui et le régime de Pretoria doit continuer d'être mis au pilori et isolé par la communauté internationale. Des sanctions obligatoires, y compris un embargo pétrolier effectif, doivent continuer d'être imposées. La pression exercée sur l'Afrique du Sud doit être maintenue pour instaurer un système politique véritablement démocratique fondé sur les principes d'autodétermination, du gouvernement par la majorité et du suffrage universel.

En dépit de la conclusion des Accords de Genève en avril 1988, l'Afghanistan est toujours aux prises avec un conflit sanglant qui en est à sa neuvième année, sans aucune perspective de paix. Un régime impopulaire et non représentatif, qui a

M. Baba (Malaisie)

été imposé par la force des armes étrangères, continue de s'accrocher au pouvoir à Kaboul. Ce régime doit comprendre que la paix et la tranquillité en Afghanistan ne peuvent être rétablies que grâce à un processus de dialogue et par la prise du pouvoir par un gouvernement populaire et largement représentatif.

Quant à la situation Iraq-Iran, la Malaisie se réjouit de ce que le cessez-le-feu ait maintenu la paix précaire et épargné de précieuses vies au cours de l'année écoulée. Toutefois, nous partageons la préoccupation universelle que provoque l'absence de progrès dans l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, en dépit de tous les efforts du Secrétaire général. En tant que nation islamique soeur, nous espérons que la paix et la tranquillité seront rétablies dans les relations bilatérales de ces deux pays islamiques et nous prions pour que cela se réalise. A cette fin, nous demandons instamment aux deux parties de poursuivre leur dialogue sous les auspices du Secrétaire général pour parvenir promptement à un règlement mutuellement satisfaisant.

La situation au Cambodge continue de préoccuper la communauté internationale et mérite toute l'attention de l'Assemblée générale. En tant que pays voisin, la Malaisie est déçue de voir que le règlement politique global qui est le seul moyen de parvenir à une paix durable au Cambodge n'a pas abouti. Les principales composantes d'un règlement politique global ont été énoncées clairement par l'Assemblée générale. Le retrait total de toutes les forces étrangères devrait être partie intégrante d'un règlement politique global. Le fait que le Viet Nam a annoncé son retrait du Cambodge ne sera pas convaincant tant que ce retrait n'aura pas été vérifié et supervisé par un mécanisme de contrôle international efficace. La Malaisie reste convaincue que seules les Nations Unies peuvent fournir l'expertise, l'autorité et les ressources nécessaires pour garantir la mise en palce d'un mécanisme de contrôle international impartial et efficace dans le cadre d'un règlement politique global au Cambodge.

La triste situation dans laquelle se trouve le Cambodge, résultat de l'intervention et de l'occupation étrangères, reste malheureusement inchangée et s'aggravera encore si nous ne trouvons pas rapidement une solution et si les parties concernées demeurent inflexibles.

Il est absolument essentiel qu'un Gouvernement intérimaire quadripartite soit établi au Cambodge sous la direction de Samdech Norodom Sihanouk, en attendant l'organisation d'élections libres et équitables sous supervision internationale.

M. Baba (Malaisie)

Toutes les parties doivent être prêtes à accepter un compromis. Les efforts qui ont été entrepris à la Conférence internationale de Paris doivent être poursuivis en dépit de l'impasse. La communauté internationale ne peut pas accepter l'intensification du conflit, de nouvelles effusions de sang, ni la perspective d'une nouvelle tragédie et de nouvelles horreurs. La communauté internationale, repartant de la fin de la Conférence de Paris, devra non seulement demander d'urgence aux factions cambodgiennes d'accepter un partage provisoire du pouvoir, mais devra peut-être aussi prendre des initiatives collectives pour faire en sorte que ce partage nécessaire se produise.

Il faut absolument que l'Assemblée générale continue d'insister sur un règlement politique global. Les efforts des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres pays visent cet objectif à cette session. Il faut garantir efficacement l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, la neutralité et le statut de non-aligné du Cambodge.

Dans la péninsule coréenne, le désir de parvenir à une réunification pacifique a l'appui des peuples des deux entités coréennes. Les deux parties ont proposé des modalités en vue d'une telle unification et leurs discussions devraient contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité dans la péninsule et à la réalisation des objectifs finaux. La Malaisie s'intéresse de très près à toute manifestation de leur désir d'appartenir à des organisations, conformément au principe de l'universalité.

La situation non encore réglée en Amérique centrale exige également l'attention de la communauté internationale. La Malaisie se félicite des initiatives prises par les cinq Présidents de l'Amérique centrale, y compris la dernière, la Déclaration de Tela, ainsi que du plan conjoint adopté au Honduras au mois d'août dernier. Nous espérons que toutes les parties et tous les pays concernés accorderont leur pleine et étroite coopération à l'application de ces décisions vitales.

M. Baba (Malaisie)

L'Antarctique offre à la communauté internationale une excellente occasion d'agir dans le cadre d'une coopération multilatérale véritablement universelle pour le bien de l'humanité. Nous continuons à penser que, grâce au dialogue et à une évaluation précise de notre responsabilité collective en ce qui concerne la protection et la préservation de ce continent intact, nous pourrions arriver à un accord satisfaisant les intérêts de toutes les parties.

Nous ne pouvons donc que tous regretter de n'avoir pas pleinement saisi les occasions qui se sont offertes au cours des sept dernières années de promouvoir notre cause commune en dépit de l'affirmation catégorique et répétée de ceux qui ne sont pas parties au Traité quant à leur volonté de tenir compte de tous les aspects relatifs à chacun des domaines couverts par le système du Traité.

En raison de ses caractéristiques uniques et de son important impact sur le climat et l'écosystème mondiaux, cette cause commune doit se voir accorder toute la protection nécessaire contre les activités nocives de l'homme, notamment l'exploitation de ses ressources. A cet égard, l'interdiction de prospecter et d'exploiter ainsi que la réglementation des autres activités liées à l'exploration et à l'utilisation de l'Antarctique sont autant d'éléments clefs pour la mise au point d'un régime international de protection de l'Antarctique, qui ferait de cette ultime frontière une réserve naturelle internationale.

S'agissant du désarmement, la signature du Traité FNI entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est un progrès décisif. Ce traité prévoit l'élimination, pour la première fois dans l'histoire, de toute une catégorie de missiles nucléaires des arsenaux des deux superpuissances. Tout en saluant cette réalisation exceptionnelle, la Malaisie prie instamment les deux superpuissances de poursuivre leurs négociations visant la réduction de 50 % de leurs armes nucléaires stratégiques pour ouvrir la voie à l'élimination définitive de la menace nucléaire.

Malheureusement, cette phase plus positive des relations entre les superpuissances n'a que peu contribué au processus multilatéral de désarmement. En effet, mis à part quelques progrès dans les négociations relatives à une convention sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement à Genève, peu de progrès ont été faits sur d'autres questions inscrites à son ordre du jour. Nous demandons instamment aux parties intéressées de tirer pleinement profit des négociations multilatérales, la Conférence du désarmement notamment, pour accélérer l'exécution d'un programme complet de désarmement.

M. Baba (Malaisie)

La Malaisie est persuadée qu'un désarmement nucléaire général n'est possible que s'il existe un accord sur l'interdiction complète des essais. Nous pensons donc qu'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est une étape indispensable vers le désarmement nucléaire. En outre, ce traité aiderait à conserver toute sa pertinence et toute sa validité au Traité sur la non-prolifération. En l'absence de progrès dans les négociations sur une interdiction complète des essais, la Malaisie appuie l'initiative du groupe de six pays non alignés visant la convocation d'une conférence pour faire du Traité sur l'interdiction partielle des essais de 1963 un traité sur l'interdiction complète des essais.

Mon gouvernement croit aussi qu'en ce qui concerne la question prioritaire des "garanties de sécurité négatives" données aux Etats non dotés d'armes nucléaires, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent prendre l'engagement juridiquement contraignant de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires.

La Malaisie s'inquiète profondément du recours de plus en plus fréquent aux armes chimiques dans les conflits régionaux. Toutefois, nous jugeons encourageants les progrès tangibles enregistrés dans les négociations de la Conférence du désarmement visant la préparation d'une convention générale sur les armes chimiques. Nous réprouvons l'emploi des armes chimiques et nous saluons donc la réaffirmation par la Conférence de Paris sur les armes chimiques, réunie en janvier dernier, de la validité du Protocole de 1925 sur les armes chimiques. La Malaisie se félicite que M. George Bush, Président des Etats-Unis, ait récemment proposé la destruction des stocks d'armes chimiques. De même, nous nous réjouissons de la réaction favorable du Ministre des affaires étrangères soviétique à cette proposition. Il existe une perspective très nette de pouvoir aller plus avant, et des mesures devront être prises par les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour interdire à jamais l'emploi de ces armes inhumaines de destruction massive.

S'agissant des autres questions de désarmement, mon gouvernement est convaincu qu'en raison des rapides progrès réalisés dans les techniques spatiales et du danger croissant d'une utilisation à mauvais escient de l'espace extra-atmosphérique, il convient de mettre en place de toute urgence un régime

M. Baba (Malaisie)

mondial régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique par la communauté internationale. Il estime également que de grands efforts doivent être faits, tant au niveau international qu'au niveau régional, en vue de la limitation et de la régulation de la course aux armes conventionnelles, en mer notamment. La Malaisie continue d'appuyer la création de zones de paix et de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde et demeure attachée à la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

Sur le plan économique international, peu de mesures encourageantes ont été prises pour parvenir à l'objectif déclaré du multilatéralisme, de l'interdépendance et de la coopération mutuelle. Malheureusement, au moment où le monde s'apprête à franchir le seuil d'un autre siècle - un moment qui est à l'aube d'un nouveau millénaire - les inégalités et les injustices persistent dans les relations économiques internationales. Dans les pays en développement, les aspirations de millions de gens à un niveau de vie meilleur et à un mode de vie plus acceptable ne sont toujours pas satisfaites. La crise économique due entre autres à de faibles taux de croissance, à l'endettement extérieur et à la détérioration des termes de l'échange dans de nombreux pays en développement, qui s'accompagne d'une grave stagnation sociale, ne pourra que mener à des soulèvements politiques préjudiciables à la société et au peuple de ces pays, voire menacer dans certains cas la survie même des nations.

Il convient de noter que la lutte des pays en développement pour occuper une meilleure place sur la scène économique internationale devient encore plus difficile et plus pénible face à certaines tendances qui s'affirment dans le monde développé. Les pays en développement ne doivent pas être marginalisés dans l'environnement économique nouveau créé par une situation nouvelle. Ils doivent pouvoir bénéficier de développements comme le processus d'intégration des économies industrialisées d'Europe occidentale en un seul marché dans le cadre de la Communauté économique européenne. Les grandes nations industrialisées, qui passent des accords commerciaux et financiers entre elles, doivent s'assurer qu'elles n'apportent pas un fardeau supplémentaire aux autres dans la recherche de marchés et de ressources financières. Dans leurs décisions, elles doivent prendre en considération les intérêts des autres pays, des pays en développement en particulier.

M. Baba (Malaisie)

C'est dans la recherche des moyens propres à assurer l'harmonisation des intérêts de tous que l'on doit donner aux Nations Unies un rôle approprié d'instance et d'organisation pour faciliter la solution des différents problèmes économiques et sociaux internationaux.

Les Nations Unies peuvent être une instance utile pour la discussion de nombreuses questions, notamment les capitaux, les finances, la dette, le commerce et le développement, en vue de créer un environnement commercial équitable, d'utiliser toutes les possibilités de développement du monde et d'encourager la croissance économique et le progrès social dans le monde. La Malaisie attache une grande importance aux principes d'un système commercial international de libre-échange et à une libéralisation accrue des échanges, qui n'aurait plus aucun sens si les tendances vers l'unilatéralisme et le protectionnisme étaient encouragées.

La Malaisie est heureuse de voir que de sérieux efforts ont été entrepris aux Nations Unies pour examiner la question de la relance de la croissance économique et du développement dans les pays développés, et pour discuter des questions relatives à la stratégie internationale de développement. Les pays en développement attendent beaucoup de ces deux événements importants. La Malaisie a l'intention de participer activement à ces délibérations et demande à tous les pays de prendre un engagement au niveau le plus élevé.

Dans cette ère d'industrialisation et de haute technologie, l'environnement devient un sujet d'inquiétude pour tous. Il convient de souligner que le maintien d'un environnement sûr n'est pas la seule prérogative de ceux qui vivent dans les pays développés. Malheureusement, il existe dans les pays développés de nombreuses personnes qui se considèrent comme les gardiens de l'environnement mondial et qui pensent que le monde deviendrait plus sûr si l'on ne coupait pas les arbres des forêts tropicales ou si les peuples des pays en développement évitaient les activités et les facilités industrielles modernes et se contentaient de conserver leurs modes de vie traditionnels. Dans leur propension à critiquer les autres, ils ont tendance à minimiser les problèmes que posent les pluies acides de leurs propres pays, la pollution de leurs fleuves et de leurs lacs et la dévastation des forêts tempérées, résultant de décennies d'exploitation forestière et de déboisement aux fins de l'expansion urbaine.

La Malaisie pense que dans une question aussi importante que l'environnement, la responsabilité doit être partagée. On ne peut imposer de contraintes au

M. Baba (Malaisie)

processus de développement des pays en développement sous prétexte que l'environnement pourrait se dégrader. Tout comme les pays développés s'efforcent de venir à bout de leurs propres problèmes écologiques, les pays en développement sont conscients de la nécessité de conserver et de préserver leur propre environnement, tout en luttant, entre autres, contre la pauvreté, la faim, la dépression sociale et, dans de nombreux cas, contre les catastrophes naturelles répétées. Il serait tout à fait injuste de demander aux populations des pays en développement de renoncer à leur créativité et à leur développement parce que des erreurs ont été commises auparavant par les pays développés. La Malaisie est convaincue que les Nations Unies pourraient être une instance très utile pour faire mieux comprendre les problèmes de l'environnement qui se posent dans le monde. Les travaux du système des Nations Unies devraient être encouragés à cet égard.

Il y a plus de 10 ans, le Gouvernement malaisien déclarait que l'abus et le trafic illicite des stupéfiants n'étaient pas seulement un problème social. Pour nous, et c'est plus important, il s'agit d'un problème de sécurité nationale, et c'est ainsi que nous continuons de le considérer. Nous sommes heureux de constater que beaucoup d'autres pays partagent notre point de vue. Nous lançons un appel à tous les pays pour qu'ils s'occupent sérieusement du problème de la drogue et pas seulement à l'intérieur de leurs frontières, et pour qu'ils entreprennent des efforts concertés et déterminés afin de trouver une réponse internationale efficace au problème, par tous les moyens possibles.

L'heure est venue pour la communauté internationale de se pencher sur la question des problèmes graves et des limitations auxquels se heurtent les gouvernements nationaux pour lutter effectivement contre les assauts de l'empire de la drogue. Les Nations Unies, dont la crédibilité et l'autorité se sont renforcées, devraient devenir l'autorité principale pour décider de la réponse internationale nécessaire à apporter dans les domaines du respect de la loi et de l'interdiction. Mon gouvernement appuierait des efforts concertés pour investir les Nations Unies d'une telle autorité internationale qui, à la demande des nations menacées, pourrait prendre les mesures nécessaires.

Un autre problème urgent est celui des réfugiés dans le monde, que complique encore son interaction avec des questions politiques, économiques, sociales et idéologiques. Heureusement, des événements positifs se sont produits récemment. La Conférence internationale sur les réfugiés de l'Amérique centrale, qui s'est

M. Baba (Malaisie)

tenue à Guatemala City en mai dernier, a marqué une étape importante dans l'identification de nouvelles solutions au problème des réfugiés, des gens qui réintègrent leur pays et des personnes déplacées dans la région. De même, la Conférence internationale sur les réfugiés d'Indochine, qui a eu lieu à Genève en juin dernier, a forgé un nouveau consensus international sur le problème de ces réfugiés, particulièrement ceux du Viet Nam et du Laos. L'adoption unanime d'un plan global d'action par la Conférence de Genève a montré la volonté collective des participants de trouver une solution durable à ce problème de longue date. Nous espérons que les gouvernements intéressés seront à même de traduire dans la réalité les divers engagements qui ont été pris au cours de la Conférence, aussi rapidement que possible.

La Malaisie s'inquiète également de l'exode des populations de Bulgarie en Turquie et demande instamment aux gouvernements des deux pays voisins d'engager des négociations véritables pour parvenir à une solution prompte et amiable de ce problème humanitaire.

L'Assemblée générale a un ordre du jour bien chargé. Il contient toute une gamme de questions qui inquiètent vivement la communauté internationale. Nombre de ces questions ne sont pas nouvelles, elles ont été débattues dans cette enceinte au fil des années. J'espère que la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale parviendra à un consensus sur beaucoup d'entre elles. J'espère également que les résolutions ne demeureront pas de simples résolutions dont on discute et que l'on adopte rituellement bon an mal an, sans contribuer pour autant à des progrès tangibles dans la condition humaine. Efforçons-nous ensemble de galvaniser une action internationale en vue de parvenir à une coopération globale plus large et plus fructueuse. A cette fin, ma délégation s'engage à coopérer pleinement avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres délégations nationales pour faire en sorte que nos délibérations soient couronnées de succès et fructueuses.

M. AZIZ (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter plein succès dans la direction de ses travaux. Les liens d'amitié et de respect mutuel qui unissent avec bonheur nos deux pays nous incitent encore plus à coopérer avec vous au succès de la présente session et à la réalisation des nobles buts et principes de l'Organisation.

J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Dante Caputo, pour les efforts qu'il a déployés pour assurer le succès de la précédente session de l'Assemblée générale.

L'Iraq croit fermement dans le rôle des Nations Unies en tant qu'instance internationale indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au renforcement des relations amicales entre les nations, sur la base de l'égalité et du respect mutuel entre les peuples; à la réalisation de la coopération internationale dans tous les domaines; et, enfin, au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment le droit des peuples à l'autodétermination.

Il y a quelques semaines, la neuvième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés a renouvelé l'engagement du Mouvement à assumer son rôle et ses responsabilités dans le maintien de la paix et du renforcement de la coopération en vue de la réalisation du développement et de la prospérité dans tous les pays.

La Conférence a également souligné l'importance du rôle de l'Organisation au regard de l'instauration de la paix et du règlement des différends internationaux, par le dialogue et conformément aux principes de la justice.

L'Organisation des Nations Unies a été profondément préoccupée par la guerre déclenchée par l'Iran contre l'Iraq et que l'Iran s'est acharné à poursuivre huit années durant. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté de nombreuses résolutions réclamant la cessation des hostilités et le règlement du conflit sur la base de la Charte des Nations Unies et du droit international - résolutions qui ont toutes été acceptées par l'Iraq mais que l'Iran a toutes rejetées.

La dernière en date de ces résolutions est la résolution 598 (1987), que l'Iraq a acceptée immédiatement après son adoption mais que l'Iran a refusé

M. Aziz (Iraq)

d'accepter pendant une année entière, pour, finalement, l'accepter dans des circonstances que la communauté internationale connaît bien.

C'est sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies que nous avons conclu avec l'Iran l'Accord du 8 août 1988, aux termes duquel les deux parties sont convenues d'un cessez-le-feu qui est entré en vigueur le 20 août 1988. Cet accord a également fixé les modalités voulues pour parvenir à un consensus sur les dispositions de la résolution 598 (1987), ainsi que les modalités et le calendrier de sa mise en application, par le biais de négociations directes entre les deux parties et sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies.

Toutefois, il est regrettable que les rencontres qui ont eu lieu l'année dernière entre les deux parties sous les auspices du Secrétaire général n'aient pas abouti à de véritables négociations directes qui auraient permis d'atteindre l'objectif envisagé dans la résolution 598 (1987) et l'Accord du 8 août 1988 - la réalisation d'une paix globale et durable entre l'Iraq et l'Iran ainsi que dans toute la région du golfe Arabique.

La partie iranienne s'est ingéniée à transformer lesdites rencontres en un théâtre de polémique et de propagande. S'obstinant dans sa méthode sélective d'approche bien connue consistant à discuter seulement ce qui touche à ses intérêts propres, l'Iran ne s'est nullement montré sérieusement disposé à discuter d'autres questions qui auraient permis de trouver un juste milieu et de garantir les intérêts réciproques des deux parties. Nous avons tout lieu de nous méfier d'une telle approche, qui vise à permettre à l'Iran de parvenir à ses fins sans assurer la réalisation de la paix globale et durable tout en consacrant un état de "ni guerre ni paix", dont on ne semble pas près de pouvoir sortir.

L'Iraq met la communauté internationale en garde contre cette voie dangereuse dans laquelle l'Iran persiste encore. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Iraq ne saurait accepter aucune mesure ou plan partiel favorable aux visées iraniennes de perpétuation de l'état de "ni guerre ni paix". Tous les pays de la région s'associent à cette mise en garde, en raison des conséquences néfastes que cette situation a pour la sécurité et la stabilité de la région.

Tout au long de l'année écoulée nous avons toujours veillé à donner une chance à l'Iran afin de l'encourager à prendre la voie de la paix. Nous avons pris à cet effet l'initiative de demander la libération des prisonniers de guerre malades et blessés; nous avons annoncé que nous étions prêts à procéder immédiatement à un

M. Aziz (Iraq)

échange complet des prisonniers de guerre conformément aux Conventions de Genève; nous avons démobilisé plus de 200 000 hommes de nos forces armées entre le 18 octobre 1988 et le 30 juin 1989; nous avons suspendu l'enrôlement dans l'armée populaire à compter du 19 juin 1989 et avons procédé également à la dissolution d'un corps entier de l'armée de terre et à l'annulation, il y a quelques jours à peine, de cinq corps de l'armée de terre. Sur le plan de la reconstruction et du développement, nous avons procédé à la reconstruction des deux villes de Bassorah et de Fao, bien que ces deux villes soient situées à portée de tir des fusils et de l'artillerie iraniens.

L'Iraq a toujours été et demeure attaché de bonne foi à la restauration d'une paix globale et durable avec l'Iran conformément à la résolution 598 (1987).

Comme il n'a cessé de le faire tout au long des huit années de conflit avec l'Iran, l'Iraq réaffirme aujourd'hui son respect des principes fondamentaux sur la base desquels notre organisation internationale repose, à savoir la paix, le respect de la souveraineté et de l'indépendance des peuples; le rejet de toute forme d'hégémonie et d'ingérence dans les affaires intérieures des autres et le respect de la souveraineté territoriale des Etats et des droits légitimes de ces derniers, tels que définis par les règles et les normes établies du droit international.

Ce qu'il faut aujourd'hui, après plus d'un an d'une inaction dont l'Iran est entièrement responsable, est un retour à la table de négociations directes, sous les auspices du Secrétaire général et conformément à l'accord du 8 août 1988, ainsi que des efforts sincères et sérieux en faveur de l'application, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et sous sa garantie, de la résolution 598 (1987), en tant que plan de paix global destiné à rétablir la paix, la sécurité, la stabilité et des relations de bon voisinage entre les deux pays et dans la région tout entière.

La position adoptée par l'Iran ainsi que le chantage et les manoeuvres auxquels il recourt prolongent les souffrances de plus de 100 000 prisonniers de guerre iraquiens et iraniens et celles de leurs familles, qui s'étaient réjouies à l'annonce du cessez-le-feu.

Le paragraphe 3 du dispositif de la résolution 598 (1987), qui cite le texte de l'article 118 de la troisième Convention de Genève de 1949, fait obligation aux deux parties de libérer les prisonniers de guerre sans délai après la fin des

M. Aziz (Iraq)

hostilités actives. Mais l'Iran refuse de se conformer à cette obligation, sous prétexte que ces hostilités n'ont toujours pas cessé.

L'attitude iranienne constitue un précédent dangereux, inconnu aussi bien dans toute l'histoire de l'Organisation que dans celle qui a précédé sa création. Le refus de l'Iran de libérer les prisonniers de guerre après le cessez-le-feu est contraire à la définition juridique et pratique de la notion de cessation des hostilités actives confirmée par le Comité international de la Croix-Rouge dans le mémorandum daté du 31 mars 1989 qu'il a envoyé à l'Iraq et à l'Iran et plus spécifiquement à l'alinéa 2 de ce mémorandum.

M. Aziz (Iraq)

L'attitude adoptée par l'Iran sur la question des prisonniers de guerre constitue également une preuve tangible de la mauvaise foi et du manque de respect de l'Iran des règles du droit international et de son indifférence à l'égard des valeurs de la communauté internationale. Par conséquent, il incombe à l'Organisation des Nations Unies d'assumer ses responsabilités juridiques et humanitaires en ce qui concerne ce drame et d'obliger l'Iran à respecter le droit international humanitaire et à abandonner la politique qui consiste à détenir des êtres humains en otage à des fins politiques et que l'Iran est connue pour pratiquer systématiquement.

Nous nous félicitons de l'attention accordée dernièrement par le Conseil de sécurité à cette question et souhaitons que cela oblige l'Iran à se soumettre aux dispositions du droit international et à répondre à notre appel et à l'appel du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour qu'il libère immédiatement tous les prisonniers de guerre et mette fin à leurs souffrances amères.

L'occupation par Israël des territoires de la Palestine se poursuit, contrairement à la volonté de la communauté internationale. Les forces d'occupation poursuivent leurs offensives militaires, recourant à la violence et à l'oppression contre le soulèvement populaire palestinien, qui entamera prochainement sa troisième année.

Les résolutions concernant la cause palestinienne, adoptées par l'Assemblée générale en décembre 1988 lors de sa réunion à Genève, montrent clairement que la majorité des pays du monde soutiennent les droits inaliénables du peuple palestinien.

L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a adopté de son côté plusieurs initiatives courageuses pour réaffirmer son respect de la légitimité internationale et des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La persistance de l'occupation israélienne, le refus de reconnaître l'évidence irréfutable de l'existence de l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien et le déni du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant, ayant Al-Qods comme capitale, constituent une menace sérieuse pour la sécurité et la stabilité de la région et du monde entier.

Ceux qui s'obstinent à maintenir l'occupation et à nier à l'OLP son rôle de représentant légitime du peuple palestinien, adoptent en fait une position

M. Aziz (Iraq)

agressive, réactionnaire, qui ne va pas dans le sens de l'histoire et est contraire aux principes sur lesquels reposent notre organisation et le monde moderne. Ce sont eux également qui sont principalement responsables des souffrances et des douleurs infligées à la population de notre région, sans parler de la poursuite de l'état de tension, de la déstabilisation et de la peur qui règnent dans cette région.

Le monde entier connaît la nature agressive du régime sioniste et de ses politiques d'invasion et d'occupation des territoires palestiniens, du Liban et des autres pays arabes. A tout cela il faut ajouter l'agression flagrante contre l'Iraq en juin 1981.

Le régime sioniste s'efforce continuellement de devenir la force militaire la plus importante de la région. Il possède et stocke des armes nucléaires et chimiques, afin de perpétuer son occupation des territoires arabes palestiniens et d'imposer sa domination sur les autres pays de la région. De plus, le monde entier est au courant des graves violations par le régime sioniste des droits de l'homme dans les territoires occupés. Ces violations sont aujourd'hui plus évidentes qu'auparavant : les médias, les informations et les rapports officiels des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales en témoignent très clairement.

En vertu de leurs responsabilités, les Membres des Nations Unies doivent appliquer les dispositions prévues par la Charte des Nations Unies pour empêcher les forces d'occupation de perpétuer ces crimes et de les amener à mettre fin à l'agression et à l'occupation israéliennes.

Les Etats-Unis portent dans une grande mesure la responsabilité de la poursuite de la politique d'agression, d'arrogance et de terrorisme poursuivie par ce régime, car ce sont eux qui continuent de fournir des armes et une couverture politique au régime sioniste.

Les Etats-Unis doivent reconsidérer cette politique, qu'ils suivent depuis des décennies, et tenir compte de la libre détermination du peuple palestinien et de l'OLP, son représentant unique et légitime, reconnaître sans manoeuvres ni réserves le droit du peuple arabe palestinien de créer un Etat indépendant et assumer leurs responsabilités en exerçant des pressions sur les forces d'occupation de façon à assurer les droits justes et légitimes du peuple arabe palestinien.

Le drame du peuple libanais entame aujourd'hui sa quatorzième année, et ce peuple est victime de la destruction, du meurtre et de la violence, qui sont la

M. Aziz (Iraq)

conséquence de la poursuite de l'occupation et de l'ingérence étrangère dans ses affaires intérieures.

L'Iraq, qui condamne l'occupation militaire israélienne au Sud-Liban, condamne également l'occupation militaire syrienne et iranienne du Liban et estime que le seul moyen de résoudre la crise libanaise est de mettre fin à l'occupation et à toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays afin de lui permettre de régler ses problèmes intérieurs et de parvenir, par le dialogue, à la réconciliation nationale.

L'Iraq soutient les efforts de la Ligue des Etats arabes, représentée par le Comité arabe tripartite, visant à trouver une solution à la crise libanaise conformément aux résolutions du Sommet de Casablanca et à assurer le retrait de toutes les forces non libanaises. C'est ainsi seulement que le peuple libanais pourra parvenir à l'entente nationale et instaurer un nouveau système fondé sur la justice et l'équité afin que l'Etat libanais puisse établir sa souveraineté complète sur tout le territoire libanais.

L'Iraq a toujours soutenu le droit des peuples à l'autodétermination et offre son aide matérielle et morale pour la réalisation de cet objectif. Actuellement, nous attendons la proclamation prochaine de l'indépendance de la Namibie, conformément au Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, mis en place le 1er avril dernier sur la base des résolutions 435 (1978) et 640 (1989) du Conseil de sécurité.

Nous lançons un appel au Secrétaire général pour qu'il adopte les mesures annoncées dans la Déclaration sur la Namibie, publiée à l'issue du neuvième Sommet des pays non alignés, afin d'assurer au peuple namibien le droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

Le monde assiste actuellement à de vastes mutations économiques qui affectent les relations économiques internationales. L'évolution scientifique et technique n'a fait qu'approfondir le fossé économique entre les pays en développement et les pays industrialisés. Nous notons avec préoccupation l'augmentation des disparités entre les pays du monde développé et ceux en développement. La baisse des prix des matières premières et la baisse du prix du pétrole causent depuis plusieurs années de grands dégâts aux économies des pays en développement, ce qui entraîne la détérioration de leurs situations économiques et la stagnation de leurs plans de développement, sans parler de la baisse du niveau de vie de la population.

M. Aziz (Iraq)

Nous soulignons ici la nécessité d'assister les pays en développement dans les efforts qu'ils font pour reprendre le processus de restructuration économique et de diversification de leurs exportations afin d'assurer les ressources nécessaires à leur développement.

M. Aziz (Iraq)

La coopération économique entre les pays en développement revêt une importance particulière et c'est la seule option qui est offerte. A cet égard, la fondation du Conseil de coopération arabe représente une démarche pratique pour tirer profit des rassemblements régionaux qui cherchent à réaliser l'autosuffisance collective des pays qui en font partie. Nous considérons que la coopération entre ces pays en développement et les pays industrialisés est un élément essentiel dans un monde uni et intégré où nous oeuvrons tous pour le bien-être de la communauté internationale. Nous espérons qu'un dialogue sérieux sera entamé au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1990 qui sera consacrée à la coopération économique internationale et à la reprise du développement économique des pays en voie de développement.

La dette extérieure et le service de la dette des pays en développement sont parmi les plus graves problèmes qui menacent tous les pays, créditeurs et débiteurs. Les sommes impliquées s'élèvent à la moitié de la production nationale brute des pays en développement, ce qui constitue un obstacle majeur au processus de la mise en exécution de leurs programmes de développement économiques et sociaux. Il s'avère donc nécessaire de chercher une solution raisonnable et équitable à ce problème pour favoriser les conditions d'une vie meilleure pour ces populations et établir de meilleures relations entre les Etats.

Au cours de leur neuvième Sommet, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés ont adopté une résolution sur la tenue, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence au cours de laquelle seraient étudiés tous les aspects du problème de la dette extérieure afin de les traiter en conformité avec les exigences de développement de ces pays. Cette résolution pourrait fournir l'occasion de trouver des solutions acceptables à ce problème qui ne cesse de compromettre les acquis économiques et les efforts humains.

La détérioration constante de l'environnement et du climat de notre planète constitue une autre source d'inquiétude pour l'humanité. Tout en considérant que la protection de l'environnement fait partie intégrante des exigences du développement, nous soulignons que cette question doit être étudiée de manière globale et multilatérale afin d'en saisir tous les aspects et de prendre les mesures susceptibles de sauver l'humanité d'une catastrophe écologique. Nous devrions prendre toutefois en considération les priorités de développement des pays en développement et respecter le principe de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles.

M. Aziz (Iraq)

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que nous sommes tout à fait disposés à coopérer pleinement avec l'Assemblée pour la réussite des travaux de la présente session.

M. MKAPA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. En mettant à profit votre riche expérience et vos grandes qualités diplomatiques dans votre fonction, nous sommes certains que vous saurez mener les travaux de cette session au succès. Votre élection est aussi un hommage mérité rendu à votre grand pays, le Nigéria, avec lequel la Tanzanie entretient d'excellentes relations, et au rôle que le Nigéria joue pour promouvoir les aspirations africaines à la paix, à la sécurité, à la compréhension et à la coopération dans le monde. Par conséquent, ma délégation est heureuse de vous voir présider cette assemblée et tient à vous assurer de sa pleine coopération dans l'exercice des responsabilités que l'Assemblée vous a confiées.

Votre prédécesseur, M. Dante Caputo, a présidé les travaux de l'Assemblée au cours de la quarante-troisième session avec une habileté, un dévouement et une constance remarquables. Je tiens à lui exprimer ma gratitude pour le travail qu'il a accompli et à lui souhaiter plein succès dans ses entreprises futures.

Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, a continué de servir cette grande organisation par son action infatigable et son dévouement inflexible. Je tiens à lui rendre un hommage particulier. Sa tâche représente à la fois un danger et un défi, mais au cours des années, nous nous sommes habitués à le voir manifester persévérance et sagesse dans les missions difficiles qu'il entreprend et les négociations délicates qu'il poursuit. La Tanzanie réaffirme, comme elle l'a fait à maintes reprises, qu'elle appuie pleinement le Secrétaire général et les Nations Unies. Notre organisation demeure l'espoir de l'humanité et sa survie. Son universalité nous fournit une instance où l'on peut élaborer un but commun, tracer une voie commune et coopérer au service de nos intérêts communs.

Le mois dernier, on a célébré le cinquantième anniversaire du déclenchement de la seconde guerre mondiale, dont les effets dévastateurs sont sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Notre monde continue de souffrir aujourd'hui des effets de cette guerre. C'est pour cette raison que la recherche de la paix mondiale reste urgente. Cette paix doit dépasser les frontières nationales, la race, la

M. Mkapa (Tanzanie)

couleur ou l'idéologie. Mais la paix et l'oppression sont antinomiques, car la paix ne peut régner lorsque l'oppression existe. Partout - en Europe, en Amérique, au Moyen-Orient, en Asie ou en Afrique - l'oppression, quelle qu'elle soit, doit être condamnée et supprimée.

La manifestation la plus évidente de l'oppression dans le monde d'aujourd'hui est le système d'apartheid pratiqué par le régime de Pretoria. De même que le nazisme, il y a 50 ans, niait l'humanité de ses victimes en raison de leur race, l'apartheid, cet odieux système de racisme institutionnalisé, nie l'humanité de la majorité de la population sud-africaine en raison de la couleur de sa peau. Au cours des dernières années, l'apartheid a pris une nouvelle dimension qui s'est manifestée par des actes d'agression et de déstabilisation dirigés contre les voisins de l'Afrique du Sud. A chaque fois que la communauté internationale a exercé une pression sur l'Afrique du Sud en raison de sa politique d'apartheid, le régime a eu recours à des tactiques dilatoires visant à abuser la communauté internationale en lui faisant croire que des changements significatifs se produisaient. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud a élaboré un prétendu programme destiné à mettre fin à l'apartheid. En fait, aucune réforme véritable et fondamentale n'est envisagée. La communauté internationale doit se rendre compte qu'il s'agit toujours des mêmes ruses éculées auxquelles le régime a eu recours dans le passé pour se débarrasser de la pression internationale.

Ne nous leurrions pas. Le changement de président de l'Etat sud-africain ne signifie pas un changement de politique. Comme l'a expliqué un dirigeant du peuple noir opprimé d'Afrique du Sud, les racistes se sont donné un capitaine plus avisé pour le navire de l'apartheid, mais ce navire ne change pas de cap.

Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin pour en avoir la preuve. Vendredi dernier, le Gouvernement sud-africain a pendu un activiste de l'African National Congress, Geoffrey Boesman Mangena, au mépris total des appels à la clémence émanant d'un organe aussi important que cette assemblée. Que faut-il de plus pour prouver que l'apartheid, bien loin d'être réformé, se poursuit en l'état? La communauté internationale doit accroître la pression qu'elle exerce sur le régime de Pretoria afin d'abolir l'apartheid.

Par la Déclaration de Harare, l'Afrique s'est déclarée prête à entamer des négociations pour trouver une solution pacifique à la crise sud-africaine. Les conditions préalables, qui seraient l'expression des véritables intentions du régime d'apartheid, sont la levée de l'état d'urgence, la libération des prisonniers

M. Mkapa (Tanzanie)

politiques, en particulier de Nelson Mandela, la cessation des exécutions et des détentions politiques, le retrait des troupes des townships, la levée de l'interdiction des partis politiques et le retour sans entrave de tous les exilés politiques.

Le nouveau gouvernement sud-africain n'a pas déclaré publiquement et sans ambiguïté qu'il abolirait l'apartheid et s'efforcerait d'instaurer une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. De même, il n'est pas prêt à mener un dialogue véritable avec les représentants authentiques du peuple opprimé de l'Afrique du Sud. Tant que ces conditions ne sont pas remplies, les pressions exercées sur le régime d'apartheid devront être accrues et non pas diminuées. La Tanzanie continue d'insister sur la nécessité d'imposer des sanctions globales et contraignantes au régime de Pretoria, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

M. Mkapa (Tanzanie)

Ailleurs en Afrique australe, le régime de Pretoria continue à offrir un appui matériel et politique aux groupes de dissidents et de bandits qui luttent contre les gouvernements légitimes. En Angola, l'appui apporté à l'UNITA par l'Afrique du Sud et par le Gouvernement des Etats-Unis est parfaitement injustifié et répréhensible; il rend impossible la réalisation d'une réconciliation interne rapide et honorable en Angola. Au Mozambique, le régime de Pretoria continue d'appuyer les bandits de RENAMO qui ne cessent de commettre des massacres et de détruire l'infrastructure et les biens. La Tanzanie lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle condamne ces actes de déstabilisation commis par le régime de Pretoria et qui ont causé la perte de milliers de vies et de milliards de dollars de biens dans les Etats de première ligne et dans les autres pays voisins. La communauté internationale ne peut se permettre de rester indifférente devant ces crimes odieux commis par le régime de Pretoria. L'apartheid est un crime contre l'humanité et la guerre contre ce crime doit être globale et universelle.

Six mois se sont écoulés depuis le début de l'application du Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie selon la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le 7 novembre 1989, le peuple de la Namibie participera pour la première fois à des élections démocratiques, du moins on l'espère, sous la supervision des Nations Unies. Nous sommes gravement préoccupés par la mise en oeuvre de ce plan étant donné la violation flagrante et continue de ses dispositions. Nous sommes inquiets des procédures électorales adoptées par l'Administrateur général sud-africain qui a permis à des Sud-Africains et à d'autres citoyens non Namibiens de se faire inscrire sur la liste des électeurs. Nous sommes également préoccupés par une loi électorale qui a été proposée et qui omet la disposition relative au secret des urnes. Nous demandons au Secrétaire général de veiller à ce que les futures élections en Namibie soient bien libres et équitables, de façon à pouvoir former un gouvernement qui représente véritablement la volonté de la majorité du peuple namibien.

S'agissant des autres conflits du continent africain, les efforts se poursuivent pour ramener la paix. Mon pays appuie le rôle que jouent les Nations Unies en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en vue de résoudre le problème du Sahara occidental. La rencontre à Marrakech entre S. M. le Roi Hassan II et une délégation du POLISARIO a constitué un premier pas positif vers l'établissement d'un dialogue entre les parties. Nous regrettons

M. Mkapa (Tanzanie)

beaucoup que les autres rencontres prévues n'aient pas eu lieu et nous espérons que le dialogue reprendra très rapidement. Entretemps, nous appuyons les efforts du Secrétaire général qui s'efforce d'organiser un référendum pour veiller à ce que le peuple sahraoui puisse jouir de l'autodétermination et de l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

Le fait qu'Israël continue à occuper la Palestine et d'autres territoires arabes, y compris certaines parties du Sud-Liban est inacceptable. Cette occupation est un défi aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les massacres, arrestations brutales, détentions, déportations et enlèvements perpétrés par Israël contre le peuple palestinien doivent être condamnés par la communauté internationale.

L'histoire a montré qu'il n'y a jamais d'oppression sans résistance. La lutte héroïque et obstinée des Palestiniens, l'Intifada, a montré la volonté sans précédent d'un peuple opprimé qui lutte pour sa liberté. Nous applaudissons le peuple palestinien pour sa volonté et nous déplorons l'intransigeance du Gouvernement israélien qui ne tient aucun compte de l'opinion publique internationale. Nous invitons le Conseil de sécurité à convoquer sans tarder la conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, afin de mettre au point un règlement global de la crise du Moyen-Orient. Les membres permanents du Conseil de sécurité devraient participer pleinement à la conférence, qui doit évidemment comprendre toutes les parties intéressées, y compris l'Etat de Palestine. Nous demandons à Israël de donner une chance à la paix en acceptant de participer à cette conférence.

La situation dans le Golfe est moins tendue aujourd'hui qu'il y a quelques années mais la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité n'a pas été pleinement appliquée. Nous prions instamment les parties intéressées de coopérer avec le Secrétaire général pour que le cessez-le-feu puisse être renforcé et servir de base à une paix durable. En attendant, nous devrions continuer à appuyer le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq tandis qu'il s'acquitte de ses très lourdes responsabilités.

La question de Chypre est restée à l'ordre du jour de l'Assemblée pendant de nombreuses années. Il y a maintenant 15 ans que la République de Chypre est occupée par une puissance extérieure qui a entraîné la séparation de familles, l'exode de réfugiés et la destruction gratuite de biens et de propriétés. Mon pays

M. Mkapa (Tanzanie)

appuie les efforts que déploie le Secrétaire général pour promouvoir une solution juste au problème de Chypre. Nous lançons un appel à la modération aux communautés turque et grecque. Nous redisons notre solidarité envers le peuple et le Gouvernement de Chypre et appuyons les efforts qu'ils font pour préserver l'indépendance, la souveraineté et l'unité de leur République.

Bien que les troupes étrangères aient quitté l'Afghanistan, la paix n'a pas été rétablie dans ce pays. Les Accords de Genève qui devaient amener la paix n'ont pas été respectés par certaines des parties intéressées et l'ingérence extérieure a empêché une véritable réconciliation et reconstruction nationales. Le peuple de l'Afghanistan aspire à la paix et nous lançons un appel à toutes les parties aux Accords de Genève pour qu'elles facilitent rapidement un accord politique global du problème en Afghanistan.

Les tensions persistent encore dans la péninsule coréenne. La volonté et la détermination montrées par le peuple coréen pour la réunification selon une formule acceptée à la fois par le Nord et par le Sud, devraient être respectées sans ingérence. Le retrait des troupes étrangères de la région ouvrira la voie à la transition pacifique de la réunification de la Corée.

Nous nous félicitons du retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge et saluons les réunions informelles de Jakarta qui ont apporté des contributions importantes à la recherche d'une solution globale au problème. La Conférence de Paris, qui s'est tenue en août, a été un premier effort louable vers la réalisation de la réconciliation et de l'unité nationales. Nous prions instamment les différentes factions au conflit, avec l'aide de l'ANASE, de poursuivre leurs recherches visant un règlement pacifique au Cambodge pour rétablir la paix, la liberté et la neutralité dans les pays de la région.

La situation en Amérique centrale, si elle n'est pas contrôlée, pourrait nuire à la détente dans l'arène politique internationale. L'ingérence et l'intervention militaire étrangères, l'appui à la subversion et l'application de blocus économiques ont plongé la région dans le trouble et sapé les efforts diplomatiques soutenus que déploient les pays de la région pour régler leurs propres problèmes par le dialogue. Mon pays appuie les accords de paix conclus par les pays d'Amérique centrale et rappelle que la paix, le développement et la démocratie en Amérique centrale doivent être basés sur le respect pour l'indépendance et l'autodétermination des pays et des peuples et la non-ingérence dans les affaires

M. Mkapa (Tanzanie)

intérieures des Etats. Et notamment, nous demandons instamment de mettre fin à tous les actes hostiles perpétrés contre le Nicaragua.

Nous avons assisté à une détente dans le monde grâce à un rapprochement entre les superpuissances, mise en relief par la signature du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire (le Traité FNI) de décembre 1987. Nous félicitons les superpuissances de leur courage et d'avoir compris que la paix mondiale ne peut être assurée si les hostilités d'affrontement continues et implacables poursuivent.

Toutefois, ce rapprochement, même si nous l'accueillons favorablement, ne suffit pas pour assurer la stabilité de la paix dans le monde. Les arsenaux d'armes classiques et nucléaires sont maintenus à des niveaux alarmants et nous avons à faire à des armes encore plus raffinées et plus meurtrières. Nous souhaitons voir un mouvement définitif en ce qui concerne le processus des négociations de désarmement nucléaires. On ne peut trop souligner la nécessité d'adopter des mesures pour atteindre le désarmement nucléaire et cela, dans le but d'éliminer toutes les armes nucléaires. Nous lançons donc un appel pour que cessent immédiatement tous les essais nucléaires. Bien que les négociations bilatérales entre les superpuissances soient vitales, la Tanzanie pense que les Nations Unies devraient jouer un rôle central dans le domaine du désarmement. Tous les hommes de par le monde aspirent à la paix et leur sort ne peut pas dépendre exclusivement de quelques pays, même si ce sont les pays les plus puissants.

Dernièrement, la communauté internationale a accordé aux questions de l'environnement l'importance qui leur revient. Depuis de nombreuses années, l'homme abuse de son environnement par l'appauvrissement de la couche d'ozone, le déboisement et le déversement de déchets toxiques et autres qui menacent la survie même de l'humanité. Il est encourageant de voir que le monde a décidé de s'unir pour rechercher une solution à ce problème qui menace notre survie commune. Mon pays appuie et contribuera positivement à la coopération et aux efforts internationaux visant à sauvegarder notre environnement.

Pour assurer la paix et la sécurité universelles, il faut réaliser le développement économique et social correspondant.

Au début des années 70, les pays en développement ont prévenu la communauté internationale des immenses carences du système économique et financier global qui nuisaient aux économies des pays en développement. Les dangers et la gravité de la

M. Mkapa (Tanzanie)

situation se sont manifestés par l'effondrement du système financier et monétaire des Accords de Bretton Woods et par le fossé toujours croissant de la croissance économique et du développement entre les pays développés et les pays en développement. Ces derniers ont donc lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne des dispositions à cet égard. L'Assemblée générale a répondu rapidement à cet appel et, depuis, elle a constamment adopté des résolutions visant à instaurer un nouvel ordre économique international. Malheureusement, ces résolutions n'ont pas été mises en oeuvre.

M. Mkapa (Tanzanie)

La nécessité d'instituer un nouveau système économique de ce type est plus urgente maintenant qu'il y a 20 ans. Pour les pays en développement, les années 70 et 80 sont des années perdues pour le développement. Toutefois, l'économie mondiale se transforme : aujourd'hui, aucun pays ne peut revendiquer une prédominance économique sur les autres. Par conséquent, un système économique juste et équitable profiterait autant aux pays développés qu'aux pays en développement. C'est seulement grâce à un tel système économique que les problèmes économiques mondiaux urgents pourront être réglés comme il se doit.

Les problèmes économiques qui ont assailli les pays en développement au cours de la dernière décennie méritent qu'on leur prête une attention particulière. Certains ont résulté de catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations qui, à leur tour, entraînent la faim et la famine. D'autres ont été créés par l'homme, comme la crise de la dette, et ont imposé de graves contraintes économiques aux pays en développement. Les relations économiques internationales disproportionnées entre les pays développés et les pays en développement qui en ont résulté ont une instabilité monétaire internationale et des marchés mondiaux imprévisibles pour les produits de base des pays en développement. Cette tendance économique mondiale des années 80 a entraîné un transfert net de ressources des pays en développement en raison du service de la dette et des taux d'intérêt élevés. Il y a également eu une réduction importante des courants financiers des pays développés vers les pays en développement, et par conséquent quelques pays développés seulement ont été capables de réaliser l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide officielle au développement. De plus, on a assisté dans les années 80 à la détérioration des termes de l'échange et à la chute des prix des matières premières des pays en développement sur les marchés mondiaux.

En se penchant sur ces problèmes, les pays en développement ont adopté plusieurs mesures. Pour sa part, l'Afrique, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a adopté le plan d'action de Lagos pour le développement économique du continent entre les années 1980 à 2000. De plus, elle a réagi à sa situation économique critique en adoptant le Programme prioritaire africain pour la reprise économique. Ce dernier a ensuite été intégré au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Ces efforts n'ont pas suffi à alléger les problèmes économiques de l'Afrique pour la simple raison que le système économique actuel ne crée pas un climat économique

M. Mkapa (Tanzanie)

favorable à la reconstruction d'économies environnementales saines et soutenues pour les pays en développement.

Cette situation est encore exacerbée par le retard des pays développés à appuyer le PANUREDA. Ma délégation espère que le plan et les aspirations énoncées dans ce programme, qui doit se terminer à la fin de l'année prochaine, seront poursuivis tant que tous ses objectifs n'auront pas été réalisés, y compris la recherche d'une solution permanente à la crise de la dette extérieure. Nous lançons également un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie la convocation d'une conférence internationale sur la dette de l'Afrique.

Ma délégation est très préoccupée par la nature explosive de la crise de la dette extérieure. Cependant, mon pays souhaite rendre hommage à tous les pays qui ont pris des mesures d'assistance à cet égard, notamment pour annuler quelques dette ou toutes les dettes que devaient leur rembourser certains pays du tiers monde en réaction à la situation existante. Ces solutions à court terme, si opportunes soient-elles, devraient être suivies de transformations radicales à long terme dans le système, qui permettraient l'émergence d'un nouveau système économique, système qui puisse assurer des prix équitables et prévisibles sur le marché mondial pour les produits de base des pays en développement, des conditions d'échange équitables et des courants de ressources adéquats pour ces pays. Ma délégation accueille donc favorablement l'entrée en vigueur cette année du Fonds commun pour les produits de base, sous les auspices des Nations Unies, et espère que le Fonds favorisera une recrudescence des efforts des producteurs et des exportateurs de produits de base. Nous lançons un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils appuient fermement le Fonds afin de lui permettre de s'acquitter de sa tâche avec la plus grande efficacité et la plus grande efficacité.

Nous avons également suivi de très près les négociations sur le commerce et le développement dans le cadre de l'Uruguay Round, qui tire à sa fin. Nous voulons que ces négociations tiennent compte des besoins commerciaux des pays en développement, notamment pour ce qui est de l'élimination du protectionnisme déguisé ou non déguisé pratiqué par certains des pays développés à l'égard des produits des pays du tiers monde. L'Uruguay Round ne devrait pas emprisonner les pays en développement dans un nouveau système commercial plus injuste que l'ancien. De nouveaux efforts concertés s'imposent pour résoudre les problèmes économiques mondiaux. Les tendances économiques positives dans les pays développés

M. Mkapa (Tanzanie)

ne pourront être maintenues pendant longtemps si les économies des pays en développement continuent de souffrir de tendances négatives; il est également injuste que les économies des pays développés continuent à connaître une croissance vigoureuse au détriment des économies pauvres des pays du tiers monde.

Dans le même esprit, ma délégation se félicite de la tenue, en avril 1990, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération internationale, en particulier en ce qui a trait à la revitalisation de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils adoptent, par consensus, le projet de nouvelle Stratégie internationale du développement pour les années 90, qui devrait s'attaquer aux problèmes économiques mondiaux actuels.

Le dégel dans les relations internationales entre les grandes Puissances devrait être récupéré positivement pour contribuer, entre autres, au développement social, économique et politique des pays du tiers monde. Il s'agit là d'une période historique favorable qui permettra, si les grands pays le veulent bien, au monde de devenir un endroit meilleur et plus prospère non seulement pour quelques pays, mais pour nous tous.

Nous sommes confrontés à une nouvelle marée de problèmes, y compris la menace à l'environnement, le terrorisme international et le danger des drogues. Les pays du monde se sont unis pour lutter contre la malédiction des drogues et leur abus. La prise de conscience commune d'une menace à l'humanité et aux générations futures est un phénomène positif, et mon pays s'associe volontiers à tous les pays décidés à mettre fin à ce phénomène terrifiant.

La menace à la vie et à la propriété découlant du terrorisme individuel et d'Etat subsiste. Mon pays condamne toute forme de terrorisme, qu'ils soit d'Etat ou autre.

Le maintien d'un ordre politique international stable exige le respect du droit international. Une fois universellement accepté, le respect du droit international ne peut être violé, car il s'agit là de l'une des pierres angulaires de la sécurité internationale et une sauvegarde essentielle contre l'ingérence d'Etats Membres dans les affaires internes d'autres Etats.

Nous devrions continuer à aider les organisations et agences internationales qui fournissent de l'aide aux réfugiés et aux victimes de catastrophes naturelles. Mon pays et l'Afrique tout entière connaissent la souffrance de ces populations.

M. Mkapa (Tanzanie)

Nous demandons à cette organisation de continuer à accorder la plus haute importance aux activités du Haut Commissariat pour les réfugiés pour que l'espoir soit rendu à ceux qui l'ont perdu et que les sans-abri puissent se reconstruire des maisons et qu'une main secourable soit prête à aider ceux qui sont dans le besoin.

En conclusion, je tiens à dire combien mon pays est heureux de constater la détente qui existe entre les grandes Puissances et la réduction de la tension qui en résulte parmi les nations. Nous espérons que ce climat positif ne se limitera pas à des poignées de main et à des discours de félicitations mutuelles. Nous devons parvenir à un ordre économique équitable susceptible de favoriser une croissance économique rapide et soutenue dans les pays du tiers monde car sans le développement économique, il y a peu d'espoir d'assurer la paix et la sécurité internationales. Garantir la paix et la sécurité internationales est le but primordial des Nations Unies. Je tiens à renouveler l'attachement de mon pays aux buts et principes des Nations Unies et de leurs institutions et l'appui de la Tanzanie à leurs activités, activités dont dépend la promesse d'un avenir stable pour la communauté des nations.*

* M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Vice-Président, assume la présidence.

M. RAO (Inde) (parle en hindi, interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Ma délégation tient à féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Garba à l'occasion de son accession à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Il est une personnalité éminente et le représentant distingué d'un pays avec lequel nous entretenons des relations amicales. Nous sommes sûrs qu'avec son talent diplomatique et son expérience, les délibérations de la présente session de l'Assemblée seront à la fois fructueuses et fort utiles.

Je tiens à rendre hommage à mon ami, M. Dante Caputo, pour la façon éminente dont il a dirigé la quarante-troisième session de l'Assemblée.

1989 a été une année de consolidation du rôle accru des Nations Unies sur la scène internationale. L'Organisation a placé ses équipes d'observation ou de maintien de la paix dans pratiquement toutes les régions troublées du monde, et partout elles se sont acquittées de leur charge avec honneur. La contribution décisive des Nations Unies au maintien de la paix dans le monde a été reconnue par l'attribution bien méritée l'année dernière du prix Nobel de la paix aux Forces de maintien de la paix de l'ONU.

Nous admirons le doigté, l'assurance et la diligence avec lesquels le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, s'est acquitté des responsabilités très lourdes et sans cesse croissantes qui sont maintenant dévolues aux Nations Unies. Dans sa tâche, il a fait preuve d'une compétence discrète et d'une remarquable vision des grandes potentialités de l'Organisation comme de ses limites.

Dans son rapport, le Secrétaire général a parlé du "regain de confiance dans le multilatéralisme" (A/44/1, p. 3). Aujourd'hui, le multilatéralisme n'est plus un idéal; c'est devenu une nécessité. Sa validité fondamentale a été prouvée par la menace qui font peser sur la survie de l'homme la course aux armements nucléaires, la dégradation de l'environnement et d'autres menaces non militaires à la sécurité, telles que la pauvreté, le sous-développement, la surpopulation et les inégalités tant entre les nations qu'en leur sein.

Le multilatéralisme aujourd'hui doit régler une nouvelle génération de problèmes. Nous devons faire face aux rapides changements du schéma de production, de consommation et de commerce qu'a entraînés la révolution technique. Nous devons orienter les nouvelles tendances à l'intégration de l'économie mondiale afin d'en optimiser les bienfaits; nous devons élaborer des règles, des règlements et des

M. Rao (Inde)

régimes nouveaux pour venir à bout des nouveaux problèmes et saisir les occasions qui se présentent dans le domaine du commerce, de l'industrie, des services, de l'environnement, de la science et de la technique.

Les Nations Unies, cheville ouvrière de ce multilatéralisme, doivent être renforcées. C'est la seule organisation qui soit globale dans son champ d'action, universelle dans sa composition et qui détienne un mandat lui ayant été conféré par un traité sous forme de charte. L'Inde se félicite de ce renouveau de confiance des grandes puissances dans l'ONU.

Le renouveau de confiance dans le multilatéralisme ne saurait être partiel ou sélectif. Il doit être total et recouvrir tous les aspects. Il est malheureux qu'alors que l'ONU peut maintenant affirmer le rôle qui lui revient de droit dans le domaine politique, les grandes puissances ne voient toujours pas en elle l'instance appropriée pour la tenue de négociations sérieuses sur les questions économiques. Ma délégation espère sincèrement qu'il sera bientôt remédié à ce déséquilibre. Le processus d'élaboration de la stratégie du développement international pour les années 90 actuellement en cours et la prochaine session de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale fournissent à cet égard une excellente occasion.

C'est à l'Organisation des Nations Unies qu'incombe la lourde responsabilité de conduire le peuple namibien à l'indépendance qu'il attend depuis si longtemps, indépendance pour laquelle il a supporté tant de souffrances et fait tant de sacrifices héroïques. Le processus est maintenant bien engagé. Le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, sous la direction du Secrétaire général, a jusqu'à présent fait un travail constructif dans de pénibles conditions. Toutefois, la voie qui mène à l'indépendance de la Namibie est encore semée d'obstacles nombreux. Il faudra faire preuve de beaucoup de vigilance et de prudence, notamment au niveau du Conseil de sécurité, pour faire en sorte que se déroulent des élections justes et équitables. Il convient de recenser lacunes et distorsions dans le processus électoral et d'y remédier rapidement. Après les élections, l'assemblée constituante devra avoir le droit souverain et absolu de rédiger la constitution du pays. Les Nations Unies devront faire en sorte qu'il n'y ait pas de retard dans le processus actuellement en cours et que l'issue des élections traduise véritablement les vœux, espoirs et aspirations du peuple namibien.

M. Rao (Inde)

Certes l'indépendance de la Namibie sonnera la fin de l'occupation illégale du pays par le régime sud-africain, mais la citadelle de l'apartheid en Afrique du Sud demeurera intacte.

D'aucuns prétendent que le climat racial en Afrique du Sud est en train de changer. Cependant, le monde observe attentivement la qualité, la portée et l'étendue du changement que le régime africain veut apporter. L'apartheid ne peut être réformé; il doit être entièrement démantelé. Il n'y a pas de demi-mesures possibles lorsqu'il s'agit de restaurer la dignité humaine et de protéger les droits de l'homme. Le régime sud-africain doit prouver sa volonté de négocier sans condition avec les véritables représentants du peuple sud-africain. Afin de créer un climat propice à la négociation, l'Afrique du Sud doit libérer Nelson Mandela et les autres prisonniers politiques et lever les restrictions relatives aux organisations politiques ainsi que l'état d'urgence. Elle doit également montrer qu'elle désire traiter avec les Etats de première ligne sans intimidation et sur la base de l'égalité et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

La quarante-troisième session de l'Assemblée générale s'est achevée sur une note d'optimisme concernant la question de Palestine. L'initiative audacieuse et courageuse du Président Arafat et l'instauration d'un dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP ont créé un climat favorable. Toutefois, la situation reste au point mort. L'Intifada, la lutte non armée des Palestiniens, se poursuit alors que s'intensifie la répression.

Il ne peut y avoir de paix durable en Asie occidentale sans un règlement juste et complet fondé sur l'exercice par le peuple palestinien de son droit inaliénable à l'autodétermination et la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris la Palestine et Israël, de vivre en paix et dans la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Nous sommes convaincus qu'à cette fin, il faut convoquer d'urgence une conférence internationale de la paix sous les auspices de l'ONU.

La longue lutte civile du Liban a brisé le cadre constitutionnel, politique et économique du pays. Le succès des derniers efforts du Comité de haut niveau de la Ligue arabe qui est parvenu à instaurer le cessez-le-feu est une lueur d'espoir qui pointe à l'horizon. Nous espérons que le dialogue politique en cours conduira à la réconciliation nationale et que la paix et la stabilité reviendront bientôt au Liban.

M. Rao (Inde)

Il y a deux mois, la Conférence qui a été convoquée à Paris avait fait naître des espoirs quant à l'avenir du Cambodge. Des progrès importants ont été faits à la Conférence sur de nombreux points. Toutefois, des divergences ont persisté entre factions cambodgiennes sur certaines questions de fond, ce qui fait que la Conférence a pris fin sans qu'ait été réalisée la moindre percée. L'achèvement du retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge est un événement positif majeur. Tout nouveau progrès nécessite maintenant l'adoption d'une approche équilibrée tenant compte de la réalité qui prévaut au Cambodge et de la sécurité et autres intérêts des pays de la région, une approche qui garantisse la cessation de toute ingérence et intervention étrangères dans les affaires intérieures du Cambodge afin que le peuple cambodgien puisse exercer son droit à décider de son propre sort. Il est tout aussi important de faire en sorte à tout prix que le Cambodge ne soit une fois encore victime de la politique et de la pratique du génocide du régime de Pol Pot qui ont été universellement condamnées. Le risque d'une reprise des combats au Cambodge, dont les premiers signes sont déjà visibles, doit être enrayé. C'est pourquoi il est impérieusement nécessaire que cessent les livraisons d'armes à toutes les factions cambodgiennes.

M. Rao (Inde)

L'hécatombe que connaît toujours l'Afghanistan, alors que l'Union soviétique a, conformément au calendrier établi, retiré toutes ses troupes, préoccupe l'Inde. Une fois encore nous exhortons toutes les parties à observer scrupuleusement les Accords de Genève et à les appliquer suivant la lettre et l'esprit, à abandonner toute recherche futile d'une solution militaire et à se rendre à la table des négociations afin d'y rechercher une solution politique. Les partisans du règlement de la question par des moyens militaires ne peuvent que prolonger l'agonie du peuple afghan. Le Président Najibullah a récemment fait de nombreuses propositions intéressantes en vue d'une réconciliation nationale, propositions qui, à notre avis, méritent d'être sérieusement examinées.

Des relations étroites lient depuis toujours l'Inde à l'Iran et à l'Iraq. Aussi avons-nous été particulièrement déçus qu'il n'ait pas été possible de traduire le cessez-le-feu accepté l'année dernière entre les deux pays en une paix durable. Ma délégation appuie les efforts du Secrétaire général pour veiller à l'application de la résolution 598 (1987) et au règlement du contentieux entre ces deux pays.

Nous sommes encouragés par l'optimisme affiché par le Secrétaire général en ce qui concerne les perspectives d'un règlement du problème de longue date de Chypre sur la base de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de ce pays. Nous le prions instamment de redoubler d'efforts afin de tirer pleinement profit du climat propice qui règne à l'heure actuelle.

Les perspectives d'une paix en Amérique centrale et le rôle que les Nations Unies ont été appelées à jouer à cet égard nous réjouissent. Les dirigeants des cinq pays d'Amérique centrale et les parties directement concernées par les problèmes que rencontre l'Amérique centrale méritent d'être loués pour leurs qualités d'hommes d'Etat visionnaires. Nous leur souhaitons de réussir dans la mise en oeuvre du processus de paix d'Esquipulas et de l'accord de Tela, ainsi que dans leurs tentatives communes pour restaurer la paix.

Dans la péninsule coréenne, hélas toujours en proie à la division, un sentiment général en faveur de la paix, de la réconciliation et du dialogue se fait jour. L'Inde encourage tous les efforts visant la réunification pacifique de la Corée. Conformément au principe d'universalité, l'Inde appuie la volonté du peuple coréen de contribuer activement à la mise en oeuvre des buts et principes des Nations Unies par le biais de leur représentation dans cette enceinte mondiale.

M. Rao (Inde)

La communauté internationale doit s'opposer à la discrimination raciale où qu'elle se pratique. L'idji continue de vouloir institutionnaliser la discrimination raciale sans que cela ne suscite de réaction particulière dans la communauté internationale. Il ressort du rapport du Comité consultatif chargé d'enquêter sur la constitution que très peu est fait pour éliminer le caractère racialement discriminatoire du projet de constitution. Comme le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande l'a souligné, "le Comité n'est pas parvenu à remettre en question l'écart sérieux par rapport aux principes démocratiques élémentaires". Nous espérons que le bon sens finira par l'emporter bientôt.

Au Myanmar, la répression des aspirations démocratiques de la population rend toujours précaire la situation. Nous espérons de tout coeur que le Gouvernement birman répondra aux aspirations de son peuple à la liberté et à la démocratie et lui apportera son concours pour mettre fin aux tensions actuelles.

La percée récente observée à propos de certains des aspects fondamentaux des négociations qui ont lieu dans le cadre des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START) a été ressentie comme un soulagement et a ranimé nos espoirs d'aboutir à une conclusion rapide des négociations. Il est essentiel de parvenir à un accord sans perdre l'élan acquis.

Pendant ce temps, la course aux armements se poursuit sans le moindre signe de fléchissement. Les essais d'armes nucléaires continuent de plus belle, de même que la recherche de techniques et de systèmes nouveaux et la modernisation des systèmes d'armes existants. La poursuite des essais de faisceaux à particules nucléaires, de bombardiers indétectables, d'armes intelligentes et de nouveaux missiles ne peuvent guère susciter un climat de confiance à travers le monde, encore moins chez les interlocuteurs eux-mêmes. Ces faits confirment nos craintes concernant la course qualitative aux armements, comme le souligne clairement le Secrétaire général dans son rapport. D'où la proposition de l'Inde de contrôler les progrès scientifiques et techniques qui intéressent la sécurité internationale.

Il ne saurait y avoir de progrès significatifs tant dans le domaine du désarmement nucléaire que dans celui de la non-prolifération nucléaire au vrai sens du terme aussi longtemps que les doctrines de dissuasion nucléaire sur lesquelles repose à l'heure actuelle la course aux armes nucléaires n'auront pas été écartées. C'est là que doit être recherchée, à notre avis, l'essence même du climat d'incertitude qui sévit à l'heure actuelle.

M. Rao (Inde)

C'est dans ce sens qu'à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Premier Ministre Rajiv Gandhi a présenté le plan d'action de l'Inde en vue de l'élimination totale des armes nucléaires d'ici à l'an 2010. J'invite à nouveau tous les pays, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, à entamer les négociations multilatérales nécessaires si ils veulent atteindre l'objectif principal, à savoir l'édification d'un monde non violent et exempt d'armes nucléaires.

Pendant plusieurs années, la communauté internationale a insisté sur la nécessité de parvenir à une convention globale sur les armes chimiques. L'accord récemment intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, et les déclarations faites la semaine dernière, ici même, par le Président Bush et le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze, permettront sans nul doute d'y parvenir rapidement. Nous espérons que toutes les questions en suspens seront réglées et que sera ratifiée une convention sur les armes chimiques en 1990.

Les perspectives encourageantes du désarmement offrent désormais une chance réelle de libérer les ressources provenant du secteur militaire pour les consacrer au développement. Même si ces ressources servent au développement des pays qui participent au processus de désarmement, cela bénéficiera à l'économie mondiale. Veillons toutefois à ce que ces ressources profitent à ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les pays en développement. Il faut que des arrangements institutionnels appropriés soient pris, dans le cadre des Nations Unies, afin de donner une forme concrète au lien entre le désarmement et le développement et qu'ainsi les chances qui s'offrent à nous aujourd'hui servent la paix et la sécurité du monde.

Ces dernières années, le monde a assisté à une croissance cancéreuse du terrorisme à tous les niveaux. L'Inde appuie toutes les mesures qui décourageraient les actes lâches de terrorisme, notamment lorsque des femmes et des hommes innocents sont pris en otage. L'avertissement récemment lancé par la communauté internationale à l'égard de cette menace doit se traduire en actes concrets de façon à juguler le terrorisme.

Depuis la dernière réunion de l'Assemblée générale, le commerce et la production mondiale ont connu une expansion encourageante. L'environnement extérieur reste cependant défavorable à l'expansion des pays en développement. L'aide publique au développement est restée bien en deçà, en termes réels de

M. Rao (Inde)

l'objectif convenu sur le plan international de 0,7 % du produit national brut. D'autres courants financiers, notamment commerciaux, se sont quasiment taris dans la seconde moitié des années 80. Le prix des matières premières, en termes réels, a atteint le niveau le plus bas depuis 50 ans.

M. Rao (Inde)

Le protectionnisme continue à entraver les pays en développement dans leurs efforts tentés pour augmenter leurs exportations. Les décisions relatives aux questions économiques globales qui touchent les pays en développement continuent d'être adoptées dans des instances qui les excluent.

De nombreux pays en développement procèdent actuellement à des ajustements structurels dans leurs économies, dans le cadre de leurs efforts tendant à réaliser une interaction plus étroite avec le courant dominant de l'économie mondiale. Cette tâche pourrait être réalisée dans le cadre d'une économie mondiale beaucoup plus ouverte, coopérante et en expansion. Le défi majeur consiste à oeuvrer à l'élaboration d'un ensemble de politiques qui assureraient le retour de l'économie mondiale à de meilleures conditions de croissance, dont bénéficieraient tous les groupes de pays.

Il est essentiel, à cet égard, de relancer le dialogue Nord-Sud fondé sur les intérêts mutuels. C'est dans cet objectif que les Présidents de l'Égypte, du Venezuela et du Sénégal et le Premier Ministre de l'Inde ont pris l'initiative, à Paris, en juillet de cette année, de demander que soit entamé un processus de consultations au sommet entre les pays développés et en développement portant sur les questions économiques globales et d'environnement. Certains grands pays industrialisés, tels que la France et le Canada, ont déjà répondu de façon positive à cette initiative. Nous espérons que d'autres pays feront de même.

Le problème de la dette entrave le processus de croissance des pays lourdement endettés. Il y a lieu de se féliciter, à cet égard, des divers plans qui ont été mis au point, et, dans certains cas, notamment celui de Mexico, des mesures complexes prévoyant l'annulation ou la réduction des dettes ont été négociées. Cependant, le niveau de ressources requis pour que ces plans aient une véritable incidence sur les problèmes de l'endettement, tout en remettant leurs économies sur la voie de la croissance, n'est pas encore atteint. Et les conditions dont ces plans sont assortis sont par trop onéreuses.

Le problème de la dette menace d'engloutir même les pays en développement qui, malgré de sérieuses difficultés, ont jusqu'à présent réussi à gérer leurs dettes et leurs balances des paiements. Dans la plupart de ces pays, le ratio entre la dette et le produit national brut s'est accru rapidement et a coïncidé avec un déclin, en termes réels, des courants de ressources assortis de conditions de faveur, qui a contraint ces pays à recourir à des emprunts plus élevés dans un but commercial.

M. Rao (Inde)

Cela, à son tour, a alourdi le poids du service de la dette déjà accablant. Toute solution globale au problème de la dette devrait comporter une série de mesures destinées à empêcher cette catégorie de pays en développement de tomber dans le piège de la dette, en accroissant le courant de financement consacré à leur développement, notamment les ressources à des conditions de faveur.

L'Uruguay Round des négociations commerciales fournit une excellente occasion à la communauté internationale d'examiner la question des asymétries et des distorsions du système commercial international et de prendre des mesures destinées à le préserver et à le renforcer. Nous sommes cependant préoccupés par les déséquilibres qui apparaissent dans les négociations en raison de l'importance insuffisante consacrée aux domaines qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement et des pressions croissantes exercées sur ces pays pour qu'ils prennent de nouvelles obligations. Dans les nouveaux domaines, les besoins d'intérêt public, technologiques et du développement des pays en développement devraient être pleinement pris en considération. On devrait accorder une haute priorité à l'élimination des obstacles qui s'opposent au transfert des techniques vers ces pays et à la suppression des pratiques commerciales restrictives suivies par les sociétés transnationales. On devrait mettre au point des mesures spécifiques afin de favoriser les industries de services qui sont importantes pour les pays en développement.

Il existe malheureusement, dans certains grands pays industrialisés, une tendance à imposer des contraintes à leurs partenaires commerciaux et à adopter des mesures coercitives unilatérales pour pénétrer leurs marchés au nom du libéralisme. De telles mesures sont injustes et irrationnelles. Elles sont loin de favoriser le succès d'une grande entreprise multilatérale telle que l'Uruguay Round.

Les nouveaux centres de puissance économique deviennent les points de mire des efforts d'intégration régionale. Mais nous craignons que ce nouveau régionalisme économique n'aboutisse à la vivisection du système économique mondial. La réponse aux problèmes économiques complexes auxquels nous sommes confrontés actuellement ne réside pas dans les sphères limitées des marchés intégrés sur le plan régional mais dans la sphère beaucoup plus étendue des échanges et des interactions véritablement multilatéraux.

L'autonomie collective grâce à la coopération Sud-Sud constitue un élément majeur de la plateforme des pays non alignés et d'autres pays en développement.

M. Rao (Inde)

Malheureusement, les réalisations dans ce domaine n'ont pas jusqu'ici répondu à nos attentes. Il est nécessaire de déployer un effort plus résolu, qui soit soutenu par une volonté politique au plus haut niveau. Nous attendons avec impatience les recommandations du Comité sur cette question importante.

L'abus et le trafic illicite des drogues sont devenus le fléau du monde contemporain. Il n'est pratiquement aucun pays qui en soit exempt. Il est impérieux, par conséquent, que la communauté internationale dans son ensemble coopère à la tâche urgente qui consiste à lutter contre cette menace. A cet égard, je me félicite de la proposition faite par le Président de la Colombie de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour traiter de ce problème de la drogue.

Les questions relatives à l'environnement ont été, récemment, le souci majeur de la communauté internationale. C'est là l'une des questions essentielles qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée et, au moment où nous préparons la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir en 1992, l'Inde soutient vigoureusement une approche globale multilatérale en vue de résoudre les problèmes de l'environnement.

Les questions relatives à l'environnement sont étroitement liées au développement et ne sauraient être examinées isolément. Lors de la première Conférence mondiale sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Stockholm en 1972, Shrimati Indira Gandhi, qui était alors Premier Ministre de l'Inde, avait fait valoir le lien crucial qui existe entre le développement économique et la protection de l'environnement en qualifiant la pauvreté de plus grand agent de pollution.

A l'Assemblée générale, la question de l'environnement fait l'objet d'un consensus, et c'est une préoccupation que nous partageons tous. Nous espérons qu'il en sera toujours ainsi. Cela n'est possible que si les préoccupations légitimes des pays en développement sont prises en considération de façon satisfaisante dans toute tentative globale de résoudre les problèmes de l'environnement. On doit veiller à ce que les mesures internationales destinées à traiter ces problèmes ne provoquent pas le gel du développement et du progrès au niveau actuel inéquitable.

Etant donné que le processus de développement dans les pays développés a provoqué les difficultés actuelles sur le plan écologique, c'est à ces derniers qu'incombe la responsabilité primordiale d'y remédier, et ce d'autant plus

M. Rao (Inde)

qu'ils disposent également des moyens techniques et financiers pour ce faire. Malheureusement, on a constaté récemment une tendance à compter sur des mesures de réglementation qui ne prennent pas entièrement en compte les asymétries existantes au niveau de l'industrialisation et de la modernisation des pays développés et en développement. Du point de vue des pays en développement, les mesures de soutien qui permettraient aux pays en développement de protéger l'environnement sans compromettre leurs besoins et priorités en matière de développement revêtent la plus grande importance.

S'agissant de l'aspect concret de la question, la proposition faite par le Premier Ministre de l'Inde, Shri Rajiv Gandhi, lors de la neuvième Conférence au sommet des pays non alignés qui s'est tenue à Belgrade au mois de septembre, relative à la création d'un fonds de protection de la planète, a reçu une grande attention et un large soutien.

M. Rao (Inde)

Nous sommes particulièrement encouragés par l'appui apporté au Fonds de protection de la planète par le Président Vassiliou, de la République de Chypre, et par le Premier Ministre de Norvège, Mme Brundtland. La proposition envisage la création d'un fonds auquel contribueraient tous les pays, développés et en développement, à l'exception des pays les moins développés. Le fonds sera destiné à protéger l'environnement par la mise au point de techniques compatibles avec la conservation de l'environnement dans des zones critiques, techniques qui pourront alors passer au domaine public, au profit à la fois des pays développés et en développement. A notre avis, la création d'un tel fond est une condition sine qua non pour parvenir à un accord général destiné à combattre la dégradation de l'environnement. J'espère que l'Assemblée générale pourra accorder son appui à cette proposition.

Tandis que je parle ici en tant que représentant de l'Inde, mon esprit se reporte inévitablement à une date que nous célébrerons le 14 novembre prochain. C'est en ce jour, il y a 100 ans, en 1889, qu'un grand Indien est né. Il s'appelait Jawaharlal Nehru. Il était né dans une famille riche, mais a tout sacrifié pour s'associer à la lutte de libération de l'Inde. Après l'indépendance, en 1947, il a reçu la responsabilité de diriger l'Inde libre. Ayant vu les atrocités et les indignités imposées à l'homme par l'homme, ayant assimilé la leçon de vérité et de non-violence de son guide, le Mahatma Gandhi, il en a tiré une vision de l'Inde et du monde différente de l'idée conventionnelle qu'on s'en était faite. Il a parlé de la supériorité de la force morale sur la force militaire. Il a parlé de non-alignement en face des blocs politiques. Il a parlé d'un monde unique, alors même que le monde était tirailé en tous sens. Au début, il était une voix solitaire. Mais bientôt, son association avec Tito, Nasser et beaucoup d'autres dirigeants a conduit à la naissance du Mouvement des non-alignés. Aujourd'hui, une vaste majorité des pays du monde sont membres de ce mouvement, et ceux qui n'en sont pas partie le reconnaissent comme une force majeure de la politique mondiale et cherchent à s'y associer. Nehru a apporté au Mouvement des non-alignés le message vieux comme le monde de la paix, un héritage précieux de toutes les grandes civilisations du monde. C'est ce message de paix que l'on a entendu au neuvième Sommet du Mouvement des non-alignés, qui coïncide précisément avec le centenaire de la naissance de Nehru. Qu'il me soit permis de conclure avec le message de paix que Nehru adressait à cette assemblée il y a 33 ans :

M. Rao (Inde)

"Je ne doute nullement de ce que tous les peuples du monde désirent passionnément la paix. Je doute qu'il existe quelque part un peuple qui désire la guerre. Il est certain que l'homme commun, partout dans le monde, désire passionnément la paix. S'il en est ainsi, pourquoi ne suivrions-nous pas le chemin de la paix? Pourquoi devrions-nous nous laisser conduire par les craintes, les appréhensions, la haine et la violence?"

M. BARON (Dominique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi que de pouvoir saisir cette occasion de vous féliciter pour votre élection en tant que président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, convaincus que nous sommes que votre expérience vaste et variée servira à garantir le succès d'une session féconde et constructive.

Je voudrais également exprimer les remerciements et les félicitations de ma délégation à votre prédécesseur, M. Dante Caputo, pour la manière exemplaire dont il a mené les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Le Commonwealth de Dominique croit fermement aux principes adoptés et aux objectifs poursuivis par l'Organisation des Nations Unies et ses organes subsidiaires et, à cet égard, nous avons été particulièrement encouragés par le rôle important joué par l'Organisation dans la réduction des tensions et la solution des conflits dans un passé récent. Les troupes étrangères se sont retirées de l'Afghanistan et du Kampuchea, un cessez-le-feu est intervenu dans la guerre Iran-Iraq et des élections libres sont en cours de préparation en Namibie.

Il reste maintenant aux peuples d'Afghanistan et du Kampuchea de résoudre leurs conflits intérieurs et d'établir la paix qui, malheureusement, leur échappe depuis si longtemps.

Les Nations Unies ont en quelque sorte été redécouvertes en tant que médiateur, ce qui est de bon augure pour l'avenir de cette organisation et pour la paix dans le monde. C'est là la preuve que cet organisme peut fonctionner avec une certaine efficacité dès lors que nous aurons renoncé aux querelles, écarté les idéologies qui nous aveuglent, et qui font obstacle si souvent aux efforts en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face aujourd'hui.

Ma délégation souhaite féliciter le Secrétaire général et ses collaborateurs pour les progrès réalisés en vue d'organiser des élections libres en Namibie et pour mettre fin, dans un avenir prévisible, à la domination de l'Afrique du Sud sur

M. Baron (Dominique)

ce pays. Cependant, la lutte pour permettre aux peuples de l'Afrique australe de s'exprimer librement doit se poursuivre résolument. Nous n'oublions pas qu'un régime minoritaire continue de dominer et d'opprimer la majorité noire en Afrique du Sud. Nous ne pouvons guère être rassurés par les déclarations à mots couverts d'un président dont l'autorité est avalisée par le fléau que constitue l'apartheid et qui, au service de la minorité blanche, se consacre à préserver et à perpétuer un système odieux aux yeux du monde civilisé. Pour ce qui est de l'apartheid, l'application de mesures graduelles est inacceptable. Tant que l'apartheid existera, nous ne pourrons, en tant que membres des Nations Unies, manquer d'être inquiets. Ce fléau doit être totalement éliminé, et aucun effort ne devrait être ménagé à cette fin.

Le Commonwealth de Dominique est convaincu que seules des mesures strictes, globales et efficaces de la part de toutes les nations obligeront le gouvernement minoritaire en Afrique du Sud à entendre les appels en vue d'une transformation pacifique vers une société d'hommes et de femmes de toutes races participant librement, sous tous leurs aspects, aux affaires de leur pays.

La levée immédiate des restrictions dans le domaine de la presse, la fin de l'état d'urgence et la mise en liberté de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques seront, à notre avis, des indications préliminaires de la bonne volonté et de la véritable intention du régime de Pretoria d'apporter les changements pacifiques souhaités par tous les peuples de bonne volonté.

M. Baron (Dominique)

Il est aberrant de constater l'étendue des atteintes aux droits de l'homme dans diverses régions du monde. Les Membres de l'Organisation, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, ont pour obligation de dénoncer vigoureusement toutes violations des droits de l'homme. L'adhésion aux principes de l'Organisation des Nations Unies et leur respect exigent que chaque Membre s'élève avec véhémence contre toutes violations des droits de l'homme, qu'il s'agisse d'une répression brutale et du massacre d'étudiants qui cherchent pacifiquement à apporter des changements démocratiques en Asie ou le meurtre sans discrimination de femmes et d'enfants innocents dans des conflits locaux en Afrique, en Amérique centrale ou ailleurs. Nous devons oeuvrer inlassablement pour créer un monde où les droits fondamentaux des hommes et des femmes seront partout protégés contre toute atteinte des Etats.

Le Commonwealth de la Dominique se félicite du nouvel esprit de coopération, d'ouverture et des discussions fréquentes entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. L'amélioration des relations entre superpuissances et la détente mondiale qui en découle sont des signes encourageants et nous espérons fermement que se poursuivra le processus qui a déjà abouti à l'amélioration du climat de paix et de sécurité internationales, indépendamment des obstacles considérables soulevés par les forces réactionnaires des deux parties. Un des avantages de cette nouvelle entente est la signature récente du Traité sur l'élimination des missiles à moyenne et à plus courte portée et les propositions actuelles portant sur une éducation plus poussée à propos des arsenaux nucléaires, qui sont encore trop importants. Nous osons espérer qu'un jour le monde sera à l'abri de la guerre nucléaire, mais cet espoir est atténué par la prolifération alarmante des armes et de la technologie nucléaires.

La fabrication et la distribution des armes classiques, qui sont toujours plus perfectionnées et plus meurtrières, continuent de menacer la stabilité régionale. L'engouement pour ces armes augmente chaque jour, surtout dans les pays qui disposent de maigres ressources pour satisfaire les besoins économiques et sociaux élémentaires de leurs populations. Au moment où le bon sens devrait dicter un rééchelonnement des priorités, de nombreux pays privilégient de façon déraisonnable la destruction au détriment de la construction. Si lamentable que semble être cette politique, il y a peu d'espoir qu'elle soit renversée tant que les intérêts de quelques-uns l'emporteront sur ceux de la majorité.

M. Baron (Dominique)

A cette époque tous les ans, nous évoquons le danger que fait peser l'instabilité au Moyen-Orient. Les divisions, la méfiance et le manque de logique continuent d'alimenter les conflits dans la région. La communauté internationale assiste impuissante à la destruction de l'Etat libanais. Au moment où nous nous réunissons ici la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays jadis florissant sont violées par la présence de troupes étrangères sur son territoire. Sa capitale a été réduite en ruines par les factions qui se font la guerre. Le peuple libanais mérite un meilleur sort.

Les perspectives de solution au soulèvement palestinien sur la Rive occidentale et à Gaza semblent sombres, car les causes fondamentales n'ont pas été traitées sérieusement et de façon appropriée. La proclamation du droit d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres n'est que la moitié d'une équation qui nécessite également la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à une patrie. Force est de nous poser les questions suivantes : est-ce que la communauté internationale manque de la volonté, du désir ou du ferme propos de trouver des solutions aux problèmes du Moyen-Orient? Devons-nous nous contenter d'adopter des résolutions ou même d'examiner des questions telles que la remise en question annuelle des pouvoirs d'Israël, questions qui n'ont aucun sens pour la population de la région dont les vies sont détruites tous les jours?

Le terrorisme international continue de menacer le monde et nous devrions le reconnaître sous tous ses affreux masques pour mieux nous attaquer à ce problème. Les actes de terrorisme violent les principes fondamentaux de la communauté mondiale civilisée et menacent les libertés démocratiques de l'humanité tout entière. En tant que Membres des Nations Unies, nous devons nous associer pour débarrasser le monde de ce fléau en prenant toutes les mesures pratiques pour vaincre tous les terroristes, quelle que soit leur idéologie.

Comme pour le terrorisme internationale, le fléau des drogues illicites doit être une préoccupation pressante pour tous les Membres de cette instance. On ne peut espérer arrêter le commerce des drogues illicites à moins que ne soit déployé un effort international concerté et coordonné par les Nations Unies. Le problème ne connaît pas de frontières; il ne respecte aucune idéologie ni puissance; il ne fait aucune distinction entre les riches et les pauvres, le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest. Il obéit à la perspective d'amasser clandestinement et rapidement des

M. Baron (Dominique)

fortunes colossales. Les pays qui ont déjà fermé les yeux devant la production de drogues illicites aux fins d'exportation ont découvert un peu tardivement les souffrances et la misère de l'abus des drogues au sein de leur population.

Le Commonwealth de la Dominique, à l'instar de la plupart des Membres de l'Organisation, a des lois interdisant strictement la production, la distribution et l'usage de drogues illicites. Le châtement est rapide et efficace. Mais les petits pays comme le nôtre ne peuvent espérer disposer d'autant de ressources et de moyens d'organiser les efforts que ceux qui pratiquent cette activité malsaine et, selon toutes les apparences, une solution au problème des drogues illicites dépasse la capacité des communautés même les mieux nanties lorsqu'elles agissent isolément.

Universel dans sa force destructrice, le problème des drogues illicites présente un défi unique au monde et une opportunité d'action concertée à une échelle sans précédent. En tant que Membres des Nations Unies, nous devons relever le défi, et pour l'humanité tout entière nous ne devons pas laisser échapper cette occasion.

Certaines questions auxquelles nous attachions la plus grande importance il y a 44 ans ont, dans certains cas, perdu de leur importance parmi les points figurant à l'ordre du jour, mais il est toutefois fondamental que l'Organisation des Nations Unies continue de faire tous les efforts pour que nous puissions vivre dans un monde meilleur. Et un monde meilleur veut dire un environnement sain pour tous les habitants de la Terre. Le rôle des Nations Unies dans l'identification des problèmes environnementaux et la recherche de solutions est louable, mais les pays doivent faire plus, tant au niveau collectif qu'individuel, pour protéger l'environnement dans lequel nous vivons.

M. Baron (Dominique)

L'origine du problème est différente selon les éléments économiques de la situation. Les pays industrialisés sont aux prises avec le problème que leur posent les énormes quantités de déchets toxiques qui résultent de la production d'une variété croissante de biens et de services pour satisfaire les demandes de leur société de consommation alors que la lutte menée par les pays du tiers monde pour survivre sur le plan économique a, hélas, comme résultat inévitable l'épuisement et la destruction des systèmes écologiques dont l'équilibre est capital pour le maintien d'un environnement sain. Nous sommes convaincus que, étant donné l'état actuel de la technique, le développement économique et industriel n'est pas nécessairement incompatible avec l'assainissement de l'environnement et que l'élaboration et l'application de programmes en vue d'assurer l'évacuation sans danger des déchets industriels ne devrait pas être différée sine die. Pour compléter cet effort, nous demandons qu'on accorde une assistance accrue aux pays qui manquent des ressources nécessaires pour assurer la protection et la préservation des systèmes écologiques, objectif qui revêt une importance capitale.

Les citoyens des pays en développement ont droit, tout comme ceux des pays industrialisés, à un environnement propre et sain, et on devrait cesser d'inciter cyniquement les pays du tiers monde à accepter que des déchets toxiques portent atteinte à l'environnement. Il y va de l'intérêt de tous de prendre des mesures en vue de protéger notre planète tout entière.

Je suis convaincu que, faute de faire sérieusement notre examen de conscience à des intervalles réguliers, nous continuerons de dériver dans l'indécision, sans but ni objectif. En cette période de restrictions budgétaires, l'Organisation des Nations Unies ne peut se permettre de réagir à chaque suggestion fantaisiste présentée par chaque Etat Membre. Il y a, je crois, suffisamment de résolutions appropriées, adoptées par notre organisation sur toutes les questions, résolutions qui, si elles étaient appliquées, permettraient la réalisation de progrès décisifs sur la voie de la solution des problèmes de ce monde. En nous armant de courage et de volonté et en prenant un engagement résolu, nous pouvons faire de cette terre un endroit meilleur et plus sûr pour tous ses habitants.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR : TROISIEME RAPPORT DU BUREAU (A/44/250/Add.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le troisième rapport du Bureau (A/44/250/Add.2) a trait à la demande présentée par Antigua-et-Barbuda concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée "Aide d'urgence à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique, aux îles Vierges britanniques, à Montserrat et à Saint-Kitts-et-Nevis".

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire à son ordre du jour la question additionnelle intitulée "Aide d'urgence à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique, aux îles Vierges britanniques, à Montserrat et à Saint-Kitts-et-Nevis"?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Bureau a également décidé de recommander à l'Assemblée que cette question soit directement examinée en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je aussi considérer que cette question sera examinée en priorité en raison de son caractère important et urgent?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 35.